

005-210501078-20201112-91_2020-DE
Reçu le 18/11/2020
Publié le 18/11/2020

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2020

Nombre

De conseillers en exercice : 11 de présents : 10 de votants : 11 date de convocation : 06/11/2020

L'an deux mil vingt le douze novembre à 18h30, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie à huis Clos conformément aux consignes gouvernementales en vigueur ce jour (crise COVID) après convocation légale, sous la Présidence d'Estelle ARNAUD.

Sont présents : ARNAUD Estelle, PROUVE Alain, LEROY Pierre, Olivier REY, SENNERY Pierre, BUISSON Basile, POINSONNET Bertrand, KOLLER Pascale, Mme JALADE Véronique, CHARDRONNET Luc

Absents représentés : Michel CAMUS donne procuration à Alain PROUVE

Absents non représentés excusés : /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mr Luc CHARDRONNET est désigné comme secrétaire de séance.

Objet : EAU POTABLE

SERVICE DE L'EAU DE LA COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE

Règlement de service

Rapporteur : Alain PROUVE

Par délibérations n°81 du 14 novembre 2019, le conseil municipal a adopté le règlement du service d'eau.

Aussi, au vu de l'évolution de la réglementation et suite à l'installation des compteurs d'eau potable de facturation, il convient d'établir un nouveau règlement de distribution d'eau potable et contrat d'abonnement à compter du 12 novembre 2020.

Tous les tarifs mentionnés et annexés au présent règlement pourront être révisés par délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le nouveau règlement du service de l'eau de la commune et de ses annexes ;

Dit que ce règlement sera en vigueur au 12 novembre 2020 ;

Autorise le Maire à faire respecter les dispositions du règlement.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture
Le 18 novembre 2020
De la publication le 18 novembre 2020

Fait à Puy Saint André le 12 novembre 2020
Mme Le Maire
Estelle ARNAUD

